

**Compte-rendu du Comité de Programmation LEADER
Mercredi 5 juillet 2017 – 17h30**

Personnes présentes :

Collège des élus		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Dominique THIEBAUD (Communauté de communes du Grand Langres), Pierre GARIOT (Ville de Langres), Benoit PERRIN (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne), Jean-Pierre GARNIER (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne), Sylvie BAUDOT (Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais),		Jean-Yves PROVILLARD (Ville de Chalindrey), Bruno MIQUEE (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne), Gilles GOISET (Communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais)
5 membres	0 membre	3 membres

Collège société civile		
Membres titulaires	Membres suppléants avec voix délibérative	Membres suppléants sans voix délibérative
Evelyne THIEBAUT (CDT - ASSHM), Dominique CAMBURET (CDT - LA GARE), Etienne PERROT (CDT - Tinta'Mars), Marie-France APTEL (CDT - Communauté de communes du Grand Langres), Guy DURANTET (CDT - Communauté de communes du Grand Langres), Jean-Pierre HURSON (CDT-habitant), Yves DOUCEY (Président du CDT)	Jean COTE (CDT- Langres Natation 52), Charlette TOURNIER (CDT-habitant)	Claude PIQUARD (CDT- DEFIS), Philippe VIGNOT (CDT- Foyers Ruraux de la Vingeanne)
7 membres	2 membres	2 membres

En présence de : Elise BOURGUEIL (Chargée de mission LEADER), Karine HURSON (gestionnaire LEADER).

Personnes excusées : Charles GUENE (Président du PETR), Francis GROSJEAN (Communauté de communes du Grand Langres), Marie-José RUEL (Vice-présidente du PETR), François GUENIOT (Communauté du Grand Langres), Dominique RICHARD-BRICE (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier-Amance et de la Région de Bourbonne), Jacky MAUGRAS (Communauté de communes du Grand Langres), Nicolas THOMASSIN (Communauté de communes du Grand Langres), Corinne DARET (Communauté de communes du Pays de Chalindrey, de Vannier-Amance et de la région de Bourbonne), , Guy COLLIER (CDT - club athlétique rolamontais), Christophe JOBARD (CDT-DPLACE), Vincelette COMMERCON (CDT - habitante), Christian OTT (CDT- UDAF), Bernadette BOUARD (CDT- Ligue de l'enseignement), Adeline LENOIR (habitante), Christine LIVENAIIS-PERROT (CDT-

ADMR), Josiane MOILLERON (CDT – Ecole de Vannerie), Philippe GILLOT (CDT – tourisme), Jean-Philippe LECOQ (CDT- Le Chien à Plumes), Sophie THIRIOT (CDT- CIO).

Le double quorum est atteint :

Quorum 1 (au moins 50% des membres ayant voix délibérante sont présents au moment de la séance) : 12 titulaires et 2 suppléants, soit 14 membres sur 24

Quorum 2 (au moins 50% des membres votant lors de la séance appartiennent au collège privé) : 7 titulaires et 2 suppléants, soit 9 membres sur 14

Introduction

Dominique THIEBAUD, Président du GAL, remercie l'ensemble des participants. Il précise à l'assemblée que ce comité doit permettre de sélectionner les premiers dossiers LEADER.

Il rappelle l'ordre du jour :

- informations générales,
- dossiers à l'étude,
- questions diverses.

Dominique THIEBAUD indique que la convention tripartite LEADER n'est toujours pas signée.

1/ Informations générales

OSIRIS est le logiciel qui permet d'enregistrer, d'instruire et de payer les dossiers. Tant que le logiciel n'est pas opérationnel il n'est pas possible de programmer l'attribution des fonds LEADER. A ce stade, le Comité de programmation peut seulement valider la sélection des projets.

Elise Bourgueil rappelle le circuit d'un dossier LEADER :

Montage du dossier => examen du projet en Comité technique pour avis => sélection ou non du projet par le comité de programmation

=> pour les projets sélectionnés instruction du dossier par l'équipe LEADER => décision de programmation des fonds LEADER par le comité de programmation => instruction de la demande de paiement par l'équipe LEADER => contrôle de la réalisation => paiement de la subvention

=> pour les projets non sélectionnés, clôture du dossier.

Les dossiers présentés ce soir sont présentés pour sélection (phase « pré-programmation ») et seront soumis au vote du comité après l'instruction du dossier pour acter du montant de la subvention LEADER (phase « programmation »).

Les objectifs de paiement qui permettent de calculer le dégageant des fonds ne seront pas revus malgré le retard pris au démarrage.

Le dégageant sera appliqué à compter de fin 2018.

Rappel des objectifs de paiement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Minimum des paiements cumulés attendus	5%	11%	27%	47%	69%	87%	100%
Montant annuel des paiements cumulés FEADER	74 965 €	164 923 €	404 811 €	704 671 €	1 034 517 €	1 304 391 €	1 499 300 €

2/ Dossiers à l'étude – Phase « pré-programmation »

Jean Cote est désigné comme rapporteur des avis émis par le Comité technique.

Rappel du déroulement de l'examen des dossiers :

- Présentation du projet par le porteur,
- Echanges entre le Comité de programmation et le porteur,
- Retour du Comité technique par le rapporteur de celui-ci,
- Echanges entre les membres du Comité de programmation et vote.

Développement d'une activité d'éco pâturage en pays de Langres

Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 1 : miser sur nos richesses locales

Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 2 : favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

Maître d'ouvrage : Entr'in 52

Statut : privé

Dépenses en TTC

Territoire couvert par l'action : communes de Langres

Durée du projet : 12 mois – février 2017 à février 2018

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

Dans le cadre d'une diversification de ses activités et en continuité avec son engagement en faveur du développement durable, la société ENTR'IN 52, spécialisée en aménagement paysager, a réfléchi sur la mise en œuvre d'un service d'entretien alternatif : l'éco-pâturage.

Cette technique d'entretien des espaces paysagers par l'utilisation d'animaux rustiques permet, entre autre, de répondre à des besoins :

- régulation du milieu (maintien ou restauration de l'espace, entretien écologique)
- promotion et préservation de la biodiversité sauvage (préservation de l'environnement) et domestique (préservation et conservation des races anciennes)
- valorisation de la démarche (renforcement du lien social, communication, pédagogie, développement local).

ENTR'IN 52 a fait appel à un bureau d'étude spécialisé dans l'ingénierie animal en ville pour réaliser une infographie de son territoire de marché ainsi qu'un audit de site afin de mieux appréhender localement la situation de la pratique de l'éco-pâturage. L'objectif à terme est de développer une filière sur le territoire et de commercialiser les prestations afin d'atteindre un modèle économique viable sans subventions publiques.

Sur un territoire labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), l'activité d'éco pâturage trouve toute sa place. Elle fonctionne de pair avec un entretien mécanique.

Ce projet a émergé en partenariat avec la ville de Langres qui souhaitait expérimenter l'action aux pieds des remparts, patrimoine remarquable de la ville.

Au-delà de l'entretien, l'éco pâturage est générateur de valeurs ajoutées : gain économique, gain écologique, c'est aussi générateur de lien social, d'une image positive et avec une dimension pédagogique. Un travail autour de la génétique sera également déployé afin de contribuer au maintien de la race.

Pour optimiser l'efficacité de l'éco pâturage, tant dans la dimension économique que la dimension sociale, en cohérence avec les caractéristiques des terrains à entretenir, ENTR'IN 52 propose un troupeau mixte, constitué, à défaut de races locales menacées, de moutons de race solognote et de chèvres de Lorraine ; toutes deux, races oubliées et très adaptées à l'éco pâturage.

Un programme de sauvegarde pour chacune de ces races est mis en place.



Création d'emploi

⇒ Ce projet entraîne la création d'un emploi de berger à temps complet en CDI.

Les missions : assurer la gestion et le développement de l'éco pâturage au sein de la société ENTR'IN 52 / participer au développement de l'activité d'élevages ovin et caprin.

Le berger assure le suivi sanitaire des animaux, le volet communication autour de la démarche, le suivi logistique (matériel, besoins alimentaires des animaux, besoins en animaux...), le développement de l'activité (programme de reproduction, réflexion sur la filière élevage, autres pistes...), le contact client, la réalisation des devis...

Dimension collective du projet

L'entreprise a travaillé avec plusieurs partenaires pour la mise en place de ce projet : la GARE, un éleveur à la retraite (Pierre Denis), la Régie rurale du plateau, le conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne. Chacun menait une réflexion autour de l'éco-pâturage. Ils ont donc décidé de fusionner leur groupe de travail respectif pour n'en former plus qu'un et travailler ensemble. Aujourd'hui le groupe continue de se réunir pour échanger des informations, des pratiques et étudier de nouvelles pistes de coopération pour 2018.

Pierre Denis, éleveur à la retraite, a accompagné la société dans la reprise de son activité. Le partenariat avec la GARE a permis de procéder au recrutement de la bergère.

Avec ce nouveau projet, l'entreprise intègre également de nouveaux réseaux spécialisés comme GEODE et Pro-pâturage.

Ancrage territorial

Cette activité a été montée en partenariat avec un réseau d'acteurs locaux et disposant de compétences dans le domaine. L'éleveur à la retraite transfère son savoir-faire aux salariés chargés de l'activité.

Accessibilité

Il s'agit de la mise en place d'un nouveau service sur le territoire amené à se développer en vue de créer une véritable filière éco pâturage. Cette activité est accessible aux collectivités mais aussi aux particuliers. La communication est indispensable autour de l'éco pâturage pour expliquer la démarche aux citoyens et ainsi devancer d'éventuelles plaintes ou critiques. De plus, des animations seront mises en place pour sensibiliser les publics à cette action. Un volet pédagogique sera déployé plus particulièrement auprès des scolaires.

Nouveauté / rupture par rapport à l'existant

Cette initiative est la première sur le territoire du pays de Langres.

Plan de financement prévisionnel pour l'année N

Dépenses en TTC		recettes	
Acquisition des animaux	9 000,00 €	LEADER - 54,71%	64 096,00 €
Achat du matériel	59 450,00 €	Région - 13,68%	16 024,00 €
Hivernage et soins divers	5 000,00 €	Recettes - 14,51%	17 000,00 €
Frais salariaux	33 700,00 €	Entr'in 52 - 17,10 %	20 030,00 €
Formation du personnel	7 500,00 €		
Frais de communication	2 500,00, €		
TOTAL	117 150,00 €	TOTAL	117 150,00 €

Ce projet pourra être soutenu au titre des fonds LEADER sur 3 années maximum. Une aide dégressive sera appliquée en année N+1 et N+2. Chaque année, le porteur devra justifier d'une évolution de son projet pour émarger au financement européen LEADER.

Echanges avec les membres du Comité de programmation

Benoit Perrin demande à Entr'in 52 comment compte-t-il trouver de nouveaux chantiers ?

L'entreprise travaille avec un cabinet pour développer ses chantiers et avec VNF pour la mise en place de l'activité autour du Lac de Villegusien.

Dominique Camburet s'interroge sur la valorisation potentielle des bêtes. Un travail autour de la génétique et de la préservation de la race sera déployé. A moyen terme (4-5 ans), l'entreprise réfléchira au déploiement d'une activité agricole avec la commercialisation de viande, de lait...

Le cœur de l'activité reste la prestation d'entretien des paysages.

Etienne Perrot souhaite connaître le détail du poste achat du matériel. Il s'agit de clôture, débroussailleuse...

Avis du comité technique du 14 juin 2017

Développement d'une activité d'éco pâturage en pays de Langres porté par Entrin'52			
COMITE TECHNIQUE DU 14/06/2017			
Inscription dans les priorités LEADER	Oui	Fiche action LEADER	Fiche action 2 - favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques
Inscription dans les priorités du Projet de territoire	Oui		
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	2	
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	3	
Marqueur 3	Ancrage territorial	3	
Marqueur 4	Accessibilité	3	
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	2	
	TOTAL Points	13	
Points forts	développement durable - environnement le site : aux pieds des remparts de Langres		
Points d'amélioration	accessibilité à développer Rémunération des partenaires à évaluer		
Statut du projet	Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)	Avis du Comité technique	sélectionnable avec ajustements

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 5 JUILLET 2017

Remarques du Comité de programmation :

Le Comité technique attendait de précisions concernant le travail partenarial mis en place au démarrage du projet. Les explications ont été données par le porteur de projet lors de sa présentation. S'agissant d'un dossier pluriannuel, le projet est amené à se développer chaque année. Le marqueur « accessibilité » sera donc plus fort dans la suite du projet.

Décision du Comité de programmation :

- ⇒ Note de 13/20
- ⇒ **Dossier sélectionnable avec ajustements**

Membres votants	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	13	13	0	0

Il y a 100 ans, Les américains à Bourg

Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 1 : miser sur nos richesses locales

Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 1 : conforter le pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique

- ⇒ Création ou développement d'événementiels valorisant / s'appuyant sur l'identité paysagère, historique ou culturelle du territoire

Maître d'ouvrage : commune de Bourg

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : commune de Bourg

Durée du projet : septembre – octobre 2017

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

1917 marque l'année de création du camp. Les activités du camp auront un impact sur la vie du village et des alentours avec une impressionnante infrastructure logistique (baraquements, ligne de chemin de fer...), une installation du centre d'entraînement des tanks commandé par le capitaine Georges Patton.

De 1918 à 1923, le camp a été le centre de regroupement du matériel et des véhicules de l'armée américaine en vue d'une reconversion : liquidation des stocks, rapatriement ou vente, démantèlement du camp, emploi de la main d'œuvre locale...

Georges Patton, commandant du centre d'entraînement des chars légers du camp de Bourg en 1918, est devenu pendant la 2^{ème} guerre mondiale, Général commandant de la III^{ème} armée américaine au cours de la libération de la France en 1944. Il fait partie intégrante de l'histoire de la commune et symbolise l'amitié séculaire entre la France et les États-Unis. Cette amitié s'est traduite par l'élévation d'une stèle à la Croix d'Arles en sa mémoire.

La commune et l'association Bourg patrimoine et tradition sont à l'initiative de ce projet.

Ce projet compte 3 volets :

- volet commémoratif avec des cérémonies et la participation d'autorités civiles et militaires, reconstitution de la cérémonie d'accueil des Américains, émission d'un timbre commémoratif
- volet culturel et pédagogique : deux chantiers participatifs sont prévus et des expositions seront organisées. La journée du vendredi sera dédiée aux visites scolaires.
- volet festif : défilé, vin d'honneur...

Dimension collective du projet

Il s'agit d'un projet collectif avec l'organisation de chantiers participatifs à la fois sur le graphisme pour l'élaboration du timbre commémoratif mais aussi pour la reproduction des chars. Cette manifestation est co-construite avec les habitants de la commune qui sont partie prenante de ce projet.

L'école de Vannerie de Fayl-Billot est associée à ce projet notamment par la construction de chars en osier et la manifestation est organisée en lien avec le site des jardins de Cohons.

Le projet a obtenu le label « centenaire » et est référencé aux Etats-Unis. Les américains sont très sensibles à l'organisation de cet évènement.

Ancrage territorial

La commémoration de cette page de l'histoire locale va permettre de rendre hommage au Général Patton et à l'armée américaine pour leur engagement décisif en 1918.
Les acteurs du territoire sont impliqués dans la préparation et le déroulé de la manifestation.

Accessibilité

Un enjeu mémoriel : faire connaître aux jeunes générations ces faits historiques en leur proposant d'être acteurs des cérémonies et maintenir le devoir de mémoire,
Un enjeu pédagogique : créer un courant intergénérationnel en associant les anciens et les jeunes aux chantiers participatifs et aux cérémonies, l'occasion d'échanges et de transmission de témoignages et souvenirs,
Un enjeu culturel : en assurant la promotion des courants culturels et artistiques nés à cette époque avec la présence américaine et si possible avec le concours d'acteurs culturels locaux.

Nouveauté / rupture par rapport à l'existant

Il s'agit d'une première sur cette commune. Il n'y a encore jamais eu de projet similaire sur le territoire.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		recettes	
Coût du projet	27 200,00 €	LEADER 40%	10 880,00 €
		Etat 40%	10 880,00 €
		Commune 20%	5 440,00 €
TOTAL	27 200,00 €	TOTAL	27 200,00 €

Echanges avec les membres du Comité de programmation

Les membres du Comité sont conviés à la manifestation qui aura lieu les 30 septembre et 1er octobre

Avis du comité technique du 14 juin 2017

Il y a 100 ans, les américains à Bourg porté par la commune de Bourg

COMITE TECHNIQUE DU 14/06/2017

Inscription dans les priorités LEADER

Oui

Fiche action LEADER

Fiche action 1 - contextualiser le pays de Langres comme un lieu d'histoire par excellence en mettant sur les proximités comme levier d'attractivité touristique

Inscription dans les priorités du Projet de territoire

Oui

Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration
 Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)
 Marqueur 3 Ancrage territorial
 Marqueur 4 Accessibilité
 Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

3
5
4
4
2

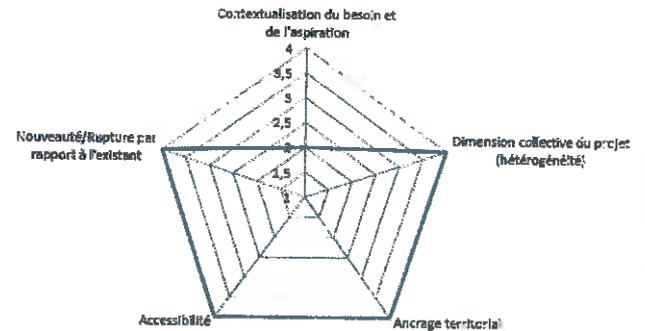
TOTAL Points 18

Points forts

seul lieu mémoriel sur le territoire

Pistes d'amélioration

compléter le volet charters participatifs dans la présentation du projet (pas assez mis en avant à ce stade)



Statut du projet

Projet d'innovation sociale (16 à 20 points)

Avis du Comité technique

sélectionnable

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 5 JUILLET 2017

Remarques du Comité de programmation :

Pas de remarques particulières

Décision du Comité de programmation :

⇒ note de 18/20

⇒ **Dossier sélectionnable**

Membres votants	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	13	13	0	0

Aménagement zone Sonjeot : études en vue de la labellisation EcoQuartier

Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 2 : faire des pôles de vie des lieux innovants et de proximité pour développer une économie résidentielle et favoriser une qualité de vie

Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 2 : favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques

⇒ Favoriser la réhabilitation du patrimoine bâti par la prise en compte des questions énergétiques

Maître d'ouvrage : commune de Chalindrey

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : commune de Chalindrey – zone Sonjeot

Durée du projet : avril 2017 à juin 2020

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

La commune de Chalindrey a engagé en 2014, la réalisation d'études pour l'aménagement du quartier de Sonjeot. Suite à ces études, la commune se lance dans la labellisation du quartier au travers du label national d'EcoQuartier.

Pour obtenir la labellisation, 4 étapes :

- Etape 1 : le projet : engagement de la commune dans la démarche, signature de la charte ;
- Etape 2 : le chantier : préparation du dossier de labellisation et mise en place d'une démarche citoyenne ;
- Etape 3 : livraison de l'Eco Quartier : justifier de l'avancement du projet, visite de terrain ;
- Etape 4 : après 3 ans de labellisation, la commune est tenue de présenter un bilan de la labellisation sur le quartier mais aussi sur le périmètre opérationnel du projet.

A travers ce projet, la commune souhaite s'inscrire dans une démarche responsable de développement durable.

La démarche Ecoquartier traite de :

- La gestion des déchets,
- La préservation de la ressource en eau et sa gestion qualitative et économe,
- La réduction de la consommation énergétique et la gestion de la production d'énergie dans le quartier,
- La place de la nature dans le projet.

Les multifacettes d'un Ecoquartier :





Mobilité

Faciliter les déplacements à pied ou à vélo, relier les centres-villes par les transports collectifs, adapter les modes de circulation aux usages... Les EcoQuartiers aident à concevoir des alternatives à l'automobile à toutes les échelles, du quartier à l'intercommunalité.



Mixité

Les EcoQuartiers visent à répondre aux besoins de chacun pour vivre, se loger, travailler, se divertir : offrir les services et équipements du quotidien (crèches, écoles...), favoriser l'installation de commerçants, programmer des logements abordables...

Dimension collective du projet

La commune de Chalindrey a initié et porte ce projet. Les institutionnels comme la DDT et la DREAL accompagnent la commune dans ce projet. Les bailleurs sociaux, associations locales, porteurs de projets divers, la communauté de communes, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) sont associés à la signature de la Charte. Un bureau d'études accompagne la commune tout au long de la démarche.

Ancrage territorial

L'ingénierie technique est assurée par un bureau d'études local basé à Chaumont. Les habitants seront impliqués dans le projet, l'implication des habitants est un facteur de réussite. La démarche EcoQuartier sera présentée aux élus et habitants lors d'une réunion de conseil. Une réunion publique sera organisée pendant la phase 2 afin de présenter le projet d'aménagement de la zone et mettre en place une participation citoyenne autour du projet, des visites de terrain seront organisées. L'avis des habitants sera recueilli dans le cadre du bilan des pratiques à 3 ans, une réunion publique pour percevoir l'avis des habitants sur ce nouveau quartier sera tenue et une démarche d'auto-évaluation sera mise en place. Une dimension pédagogique sera également initiée avec l'implication des scolaires.

Accessibilité

Ce projet constitue un processus d'apprentissage progressif et pédagogique qui permet la diffusion d'une culture partagée entre élus, opérateurs, habitants et territoire. Cette démarche vise à favoriser la qualité de vie et à renforcer le lien social. Les acteurs s'inscriront dans un processus d'auto-évaluation de leur quartier labellisé.

Nouveauté / rupture par rapport à l'existant

Cette initiative est la première sur le département de la Haute-Marne.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		recettes	
Bureau d'études	14 000,00 €	LEADER 64%	8 960,00 €
		Commune de Chalindrey 36 %	5 040,00 €
TOTAL	14 000,00 €	TOTAL	14 000,00 €

Echanges avec les membres du Comité de programmation

Yves Doucey s'interroge sur le périmètre du zonage. La commune de Chalindrey précise qu'il est possible d'étendre le périmètre par la suite. Les services de l'Etat leur ont conseillé de commencer avec un périmètre plus réduit quitte à l'étendre.

Charlette Tournier demande comment les habitants sont impliqués dans la démarche ? Des réunions publiques ont déjà été organisées et des informations sont disponibles à la mairie (maquettes...). A ce jour, le projet a été très bien accueilli et près d'une centaine d'habitants a participé à ces réunions.

Benoit Perrin demande combien d'habitants vivront dans cet EcoQuartier. Il y a déjà 9 parcelles sur 14 qui sont retenues.

Dominique Camburet demande s'il s'agit d'un dossier pluriannuel. Non, ce dossier ne sera présenté qu'une fois même si sa mise en œuvre s'étend sur plusieurs années.

Avis du comité technique du 14 juin 2017

Aménagement zone Sonjeot : études en vue de la labellisation EcoQuartier porté par la commune de Chalindrey			
COMITE TECHNIQUE DU 14/06/2017			
Inscription dans les priorités LEADER	<input checked="" type="checkbox"/>	Fiche section LEADER	Fiche action 2 - favoriser l'émergence de nouvelles formes d'activités économiques
Inscription dans les priorités du Projet de territoire	<input checked="" type="checkbox"/>		
Marqueur 1 Marqueur 2 Marqueur 3 Marqueur 4 Marqueur 5	Contextualisation du besoin et de l'aspiration Dimension collective du projet (hétérogénéité) Ancrage territorial Accessibilité Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Points forts	nouveauté dimension développement durable	TOTAL Points 17	
Pistes d'amélioration	prévoir des illustrations avec cartes + perspective SD pour la présentation en comité de programmation afin de mieux visualiser le projet		
Statut du projet	Projet d'innovation sociale (10 à 20 points)	Avis du Comité technique	selectionnable

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 5 JUILLET 2017

Remarques du Comité de programmation :

Pas de remarques particulières.

Décision du Comité de programmation :

⇒ Note de 17/20

⇒ **Dossier sélectionnable**

Membres votants	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	13	13	0	0

Vers la labellisation Pays Art et Histoire porté par le PETR du Pays de Langres

Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 1 : miser sur nos richesses locales

Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 1 : conforter le pays de Langres come un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : pays de Langres

Durée du projet : 12 mois - 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

La Ville de Langres est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 1985.

Le Ministère de la Culture et de la Communication demande désormais un renouvellement décennal de ces conventions. Langres n'a jamais fait l'objet d'un tel renouvellement ; d'un commun accord avec la DRAC, ce renouvellement est prévu en 2015, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du label Ville et Pays d'art et d'histoire.

Ce renouvellement doit également être le point de départ à l'extension du périmètre en vue de la création d'un « Pays d'art et d'histoire ».

Deux dossiers seront constitués :

- un dossier de renouvellement pour la Ville de Langres (envoyé à la DRAC en avril 2015),
- un dossier de candidature pour l'extension du périmètre du label en vue de la création d'un « Pays d'art et histoire ».

Le label " Ville ou Pays d'art et d'histoire ", qualifie des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large, puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime, ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme.

La candidature au label Ville ou Pays d'art et d'histoire repose sur un projet culturel de territoire. L'enjeu du dossier de candidature est d'explicitier ce projet et de montrer la place que les responsables politiques entendent réserver à la valorisation de l'architecture, du patrimoine et du cadre de vie de leur territoire en transversalité avec les autres domaines de compétence de la collectivité territoriale : urbanisme, éducation, tourisme, développement durable, etc.

=> Une première partie expose les données locales

=> La seconde partie développe la politique de la collectivité dans le domaine de l'aménagement de l'espace, de la culture et du tourisme

=> La troisième partie détaille le projet en privilégiant la transversalité des actions et la diversité des thématiques patrimoniales et architecturales abordées

Création d'emploi

⇒ Pour élaborer le dossier de candidature, le PETR recrute un agent de développement CDD 1 an.

L'agent aura la charge de :

- mener le récolement et l'inventaire des monuments et patrimoine sur le territoire du pays de Langres,
- élaborer le document informatique permettant de mettre à jour l'inventaire,
- proposer des actions de valorisation alliant patrimoine, culture et tourisme,
- constituer le dossier de candidature au Label « Pays d'art et d'histoire »,
- collaborer étroitement avec les services de la Ville de Langres en charge du label Ville d'art et d'histoire.

Ce poste est amené à être reconduit en cas de réponse favorable et les missions évolueront vers l'animation, la mise en œuvre et le suivi des actions définies.

Année 1 : montage du dossier de candidature

Année 2 : mise en œuvre des fiches actions, suivi et évaluation

Année 3 : mise en œuvre des fiches actions, suivi et évaluation

Dimension collective du projet

Les trois communautés de communes adhérentes au PETR et représentant les 168 communes du territoire ont accepté de s'engager dans la démarche. Le PETR, structure fédérative des 3 EPCI, sera la structure porteuse du projet. Ce projet répond aux objectifs du projet de territoire 2014-2020.

Cette démarche volontaire se traduit par la signature d'une convention « pays d'art et d'histoire », élaborée dans une concertation étroite entre le ministère de la Culture et de la Communication (directions régionales des affaires culturelles et direction générale des patrimoines) et les collectivités territoriales. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier.

Des réunions techniques et de pilotage mobilisant les acteurs du territoire seront mises en place. Elles seront largement ouvertes pour assurer une plus grande représentativité (collectivités, associations, entreprises, société civile,...). Le dossier déposé sera le fruit d'une démarche ascendante de co-construction par les acteurs locaux.

De plus, les Villes et Pays d'art et d'histoire constituent un réseau national qui permet l'échange des expériences les plus innovantes.

Ancrage territorial

Inscription du projet " Ville ou Pays d'art et d'histoire " au sein de la politique publique locale

Ce projet repose sur un dispositif transversal à l'action du territoire pour mieux accompagner les décideurs et les agents publics, mais aussi l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la valorisation du patrimoine et à l'élaboration du cadre de vie.

La politique des Pays d'art et d'histoire concerne en effet de nombreux domaines de compétences comme l'action culturelle, l'action éducative, l'habitat, l'urbanisme et les services techniques, le développement durable, le tourisme, etc. Aussi les objectifs de la convention inscrivent-ils le projet « art et histoire » dans un projet global de territoire.

Ce projet permettra de valoriser les ressources patrimoniales locales et de renforcer l'identité du territoire.

Accessibilité

La sensibilisation des publics à l'architecture, au patrimoine et au paysage

La volonté de sensibiliser les habitants à l'architecture, au patrimoine, à l'urbanisme et au paysage doit les conduire à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie. La qualité architecturale et paysagère est un enjeu de société et doit pouvoir être largement débattu localement. Cette appropriation des habitants, témoignage de maturité de la démocratie locale, sera encouragée.

Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité

Considérant que les habitants sont les premiers ambassadeurs de leur ville ou pays, des visites et conférences à thème sont programmées à leur attention en fonction de la spécificité et de l'actualité du patrimoine, de l'urbanisme et de l'architecture.

Des actions spécifiques pour la population dont celle des quartiers périphériques, sont mises en place pour créer un sentiment d'appartenance à une communauté, pour l'inciter à préserver le patrimoine et à mieux comprendre les enjeux du développement urbain et paysager.

Certaines formes de sensibilisation sont privilégiées à l'intention des personnels des services d'urbanisme, d'accueil des offices de tourisme et des mairies, hôteliers et restaurateurs, propriétaires de gîtes, taxis...

Présenter la ville ou le pays dans un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

Outre la mise en place des visites-découvertes, la convention préconise la création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), outil de référence présentant de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville ou du pays. L'exposition principale est un point d'accueil des visiteurs, de rencontre pour les habitants et un support pédagogique pour les jeunes.

Véritable équipement de proximité, cet espace est également un lieu de ressources et de débat pour la population, propre à la présentation de l'histoire mais aussi à celle des projets d'aménagement contemporains. Créé en articulation avec les autres équipements culturels de la collectivité (musée, médiathèque, centre d'urbanisme, etc.), il contribue à compléter l'aménagement culturel du territoire.

Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme

Les services éducatifs de l'architecture et du patrimoine sont une priorité des conventions. Ils sont coordonnés par l'animateur de l'architecture et du patrimoine et fonctionnent toute l'année dans un lieu spécifique. Ces ateliers accueillent les élèves de la maternelle à la terminale, en temps et hors temps scolaire (vacances, été des 6-12 ans...).

La communication est également un gage de réussite du projet. Ce volet ne doit pas être négligé.

Nouveauté / rupture par rapport à l'existant

Changement d'échelle : passage d'un label communal à un label pays : dimension territoriale.

Plan de financement prévisionnel – 12 mois

Dépenses en HT		recettes	
Frais salariaux	27 708,36 €	LEADER 64%	18 693,35 €
Frais de déplacements	1 500,00 €	PETR 36%	10 515,01 €
TOTAL	29 208,36 €	TOTAL	29 208,36 €

Ce projet pourra être soutenu au titre des fonds LEADER sur 3 années maximum. Une aide dégressive sera appliquée en année N+1 et N+2. Chaque année, le porteur devra justifier d'une évolution de son projet pour élargir au financement européen.

Echanges avec les membres du Comité de programmation

Les membres se demandent si la Ville de Langres risque de perdre son label dans le cas où le dossier de candidature pour le « Pays d'art et d'histoire » ne serait pas validé. Pierre Gariot indique que la Ville a obtenu le renouvellement du label pour 10 ans.

Avis du comité technique du 14 juin 2017

Vers la labélisation Pays d'Art et d'Histoire porté par le PETR

COMITE TECHNIQUE DU 14/06/2017

Inscription dans les priorités LEADER

Oui

Fiche action LEADER

Pierre action 4 - Conformer le pays de Langres comme un lieu d'étape par excellence en misant sur les patrimoines comme levier d'attractivité touristique

Inscription dans les priorités du Projet de territoire

Oui

Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration
 Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)
 Marqueur 3 Ancrage territorial
 Marqueur 4 Accessibilité
 Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

2

4

4

1

2

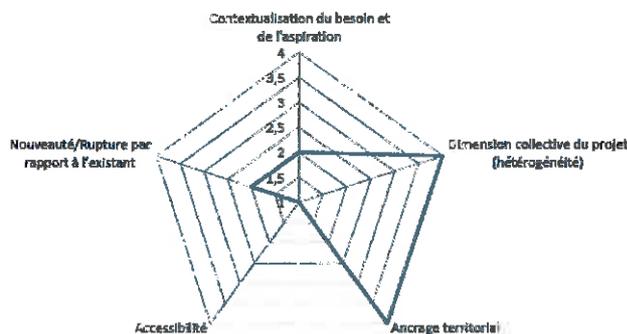
TOTAL Points 13

Points forts

échelle territoriale

Pistes d'amélioration

définition du phasage du projet à 3 ans



Statut du projet

Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)

Avis du Comité technique

sélectionnable avec ajustements

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 5 JUILLET 2017

Remarques du Comité de programmation :

S'agissant d'un dossier pluriannuel, le projet est amené à se développer chaque année. Le marqueur « accessibilité » sera donc plus fort dans la suite du projet.

Décision du Comité de programmation :

⇒ note de 13/20

⇒ **Dossier sélectionnable avec ajustements**

Membres votants	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	13	13	0	0

Le PÉTR du Pays de Langres souhaite élaborer un Contrat Local de Santé afin de mettre en œuvre une politique santé à l'échelle de son territoire et tenter de répondre aux enjeux majeurs qui s'imposent (démographie médicale, addiction, médecine de ville / centres hospitaliers, télémédecine, réseau des maisons de santé...). Cette démarche est co-pilotée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

La 1^{ère} étape consiste à se doter en ingénierie par le recrutement d'un coordonnateur et à réaliser un diagnostic de territoire partagé avec le soutien d'un prestataire.

Les deux dossiers présentés ci-après sont donc liés mais font l'objet de deux demandes distinctes au titre des fonds LEADER.

Réalisation d'un diagnostic santé en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS)

Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 2 : faire des pôles de vie des lieux innovants et de proximité pour développer une économie résidentielle et favoriser une qualité de vie

Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 4 : favoriser le « mieux vivre » ensemble et lutter contre l'isolement des personnes

Maître d'ouvrage : PÉTR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : pays de Langres

Durée du projet : 6 mois – 1^{er} septembre 2017 au 1^{er} mars 2018

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

Depuis septembre 2014, un Comité de propositions ; émanant de l'association Avenir Sud Santé Haute-Marne (ASSHM) ; composé d'élus, d'usagers et de professionnels de santé, œuvre à la définition d'une politique territoriale de santé afin d'améliorer l'offre de santé sur le territoire du pays de Langres.

Ce travail s'est traduit par l'élaboration d'un plan stratégique.

Articulé autour de quatre axes, ce plan tente de répondre aux problématiques identifiées au sein du Centre Hospitalier de Langres et pose les prémisses d'une politique territoriale en matière de santé.

En effet, le travail du Comité de propositions a trouvé écho auprès des élus du Pays de Langres qui ont validé à l'unanimité l'inscription de l'objectif général d'amélioration de l'offre de santé sur le pays de Langres dans le Projet de territoire d'ici à 2020.

Tout l'enjeu aujourd'hui est de parvenir à l'élaboration d'un plan d'actions territorial en matière de santé et tenter de répondre, entre autre, au problème de la démographie médicale.

La définition et la mise en œuvre de cette politique territoriale de santé se formalisera à travers la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS).

La première étape de ce travail est la réalisation d'un état des lieux qui permettra de poser un diagnostic de territoire partagé. Il permettra de fixer les objectifs stratégiques et leur déclinaison en plan d'actions.

Dimension collective du projet

Ce projet a été initié par le Comité de propositions et la commission santé du pays de Langres composé d'élus, de professionnels de santé, de représentants des usagers et de la société civile.

Les trois communautés de communes adhérentes au PETR et représentant les 168 communes du territoire ont accepté de s'engager dans la démarche. Le PETR, structure fédérative des 3 EPCI, sera la structure porteuse du projet.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) co-pilotera la démarche aux côtés du PETR.

Les acteurs du territoire, publics et privés, seront associés à la démarche à travers des commissions de travail thématiques, un comité de pilotage...

De plus, le CLS sera élaboré en relation avec celui du territoire voisin, le pays de Chaumont. L'intérêt de mener ces démarches en parallèle est de faciliter les connexions sur des problématiques communes considérant que le bassin de santé haut-marnais s'étend de Chaumont, Langres, Bourbonne-les-Bains à Dijon.

Ancrage territorial

Le diagnostic sera mené par un prestataire local disposant ainsi d'une bonne connaissance du territoire. La réalisation du diagnostic est une démarche ascendante menée par les acteurs locaux (collectivités, associations, représentants des usagers, professionnels de santé...).

Accessibilité

Le diagnostic permettra d'avoir une vision exhaustive de la santé au sens large sur le pays de Langres. Il sera largement présenté aux acteurs du territoire grâce à la mise en place d'un plan de communication adapté. Des interventions régulières seront prévues dans les instances du PETR (bureaux, comités syndicaux, conférence des maires) afin d'impliquer largement les élus dans le processus. Une communication à destination des acteurs de la santé sera également menée.

Nouveauté / rupture par rapport à l'existant

Cette initiative est une première sur le territoire du pays de Langres.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		recettes	
Prestation de services	12 450,00 €	LEADER 60%	7 470,00 €
		ARS 20%	2 490,00 €
		PETR 20%	2 490,00 €
TOTAL	12 450,00 €	TOTAL	12 450,00 €

Avis du comité technique du 14 juin 2017

Réalisation d'un diagnostic santé en vue de l'élaboration d'un CLS porté par le PETR			
COMITE TECHNIQUE DU 14/06/2017			
Inscription dans les priorités LEADER	Oui	Fiche action LEADER	Fiche action 4 - Favoriser le "Meilleur vivre ensemble" et lutter contre l'isolement des personnes
Inscription dans les priorités du Projet de territoire	Oui		
Marqueur 1	Contextualisation du besoin et de l'aspiration	4	
Marqueur 2	Dimension collective du projet (hétérogénéité)	4	
Marqueur 3	Ancrage territorial	2	
Marqueur 4	Accessibilité	1	
Marqueur 5	Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant	2	
	TOTAL Points	12	
Points forts	échelle territoriale 1ère étape avant la mise en œuvre du CLS		
Pistes d'amélioration			
Statut du projet	Projet potentiellement porteur d'innovation sociale (10 à 23 points)		Avis du Comité technique : sélectionnable avec ajustements

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 5 JUILLET 2017

Remarques du Comité de programmation :

Pas de remarques particulières.

Décision du Comité de programmation :

⇒ Note de 12/20

⇒ **Dossier sélectionnable avec ajustements**

Membres votants	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Elaboration et mise en œuvre d'un CLS sur le pays de Langres

Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 2 : faire des pôles de vie des lieux innovants et de proximité pour développer une économie résidentielle et favoriser une qualité de vie

Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 4 : favoriser le « mieux vivre » ensemble et lutter contre l'isolement des personnes

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

Territoire couvert par l'action : pays de Langres

Durée du projet : 1 an – 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

Le pays de Langres souhaite s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé. En lien avec le prestataire recruté pour l'élaboration du diagnostic partagé, le coordonnateur aura en charge de suivre les travaux et d'élaborer le CLS à partir des priorités définies. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et le PETR du Pays de Langres, considérant qu'ils partageaient des problématiques et des enjeux similaires, ont engagé une réflexion quant à la mutualisation du travail relatif à l'élaboration de leurs CLS.

Après plusieurs échanges, les élus des territoires se sont accordés sur le fait :

- ✓ de réaliser deux CLS à l'échelle de chaque périmètre de Pays,
- ✓ d'adopter un calendrier semblable afin d'avancer de la même manière sur la procédure,
- ✓ de travailler ensemble pour élaborer les 2 CLS, dans l'optique d'identifier des complémentarités des territoires, et de traiter de manière conjointe des thématiques fortes sur le territoire,
- ✓ de créer une offre d'emploi commune pour recruter le(la) même coordonnateur(-trice) pour réaliser les deux CLS à hauteur de 0,5 ETP sur chacun des territoires.

Création d'emploi

- ⇒ le PETR du Pays de Langres et le Syndicat mixte du Pays de Chaumont ont mutualisé leurs besoins pour proposer le recrutement d'un coordonnateur CDD de 3 ans à hauteur de 0,5 ETP sur chaque territoire.

L'agent aura la charge de : *(les missions ci-dessous seront menées dans le cadre d'un co-pilotage avec l'ARS) :*

- MISSION 1 : SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE
- MISSION 2 : ELABORATION DU PROJET DE SANTE DU TERRITOIRE ET SA DECLINAISON OPERATIONNELLE
- MISSION 3 : SUIVI, ACCOMPAGNEMENT ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS
- MISSION 4 : PARTICIPATION AUX ACTIONS DE COMMUNICATION

Dimension collective du projet

Cf dossier précédent

Au-delà de la dimension territoriale de la démarche, la mutualisation des moyens humains entre le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont et le PETR du Pays de Langres apporte une dimension supplémentaire au projet. Ce recrutement conjoint facilitera les connexions entre les deux territoires sur des enjeux similaires et permettra d'appréhender les actions à l'échelle du bassin de santé sud haute-marne.

Ancrage territorial

Cf dossier précédent

L'élaboration et la mise en œuvre du CLS sont une démarche ascendante menée par les acteurs locaux (collectivités, associations, représentants des usagers, professionnels de santé...).

Accessibilité

Un plan de communication sera déployé afin de tenir informé la population, les professionnels de santé et les acteurs médicaux-sociaux et des actions de prévention, de sensibilisation pourront être déployées.

Nouveauté / rupture par rapport à l'existant

Cette initiative est la première sur le territoire du pays de Langres.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		recettes	
Frais salariaux (mi-temps)	17 720,40 €	LEADER 60%	13 932,24 €
Frais de déplacements	2 500,00 €	ARS 20%	4 644,08 €
Communication	3 000,00 €	PETR 20%	4 644,08 €
TOTAL	23 220,40 €	TOTAL	23 220,40 €

Ce projet pourra être soutenu au titre des fonds LEADER sur 3 années maximum. Une aide dégressive sera appliquée en année N+1 et N+2. Chaque année, le porteur devra justifier d'une évolution de son projet pour élargir au financement européen.

Vers un réseau innovant des Maisons de Services au Public en pays de Langres

Rattachement au Projet de territoire 2014-2020

Orientation 2 : faire des pôles de vie des lieux innovants et de proximité pour développer une économie résidentielle et favoriser une qualité de vie

Rattachement à la stratégie LEADER

Fiche action 4 : favoriser le « mieux vivre » ensemble et lutter contre l'isolement des personnes

Maître d'ouvrage : PETR du Pays de Langres

Statut : public

Dépenses en HT

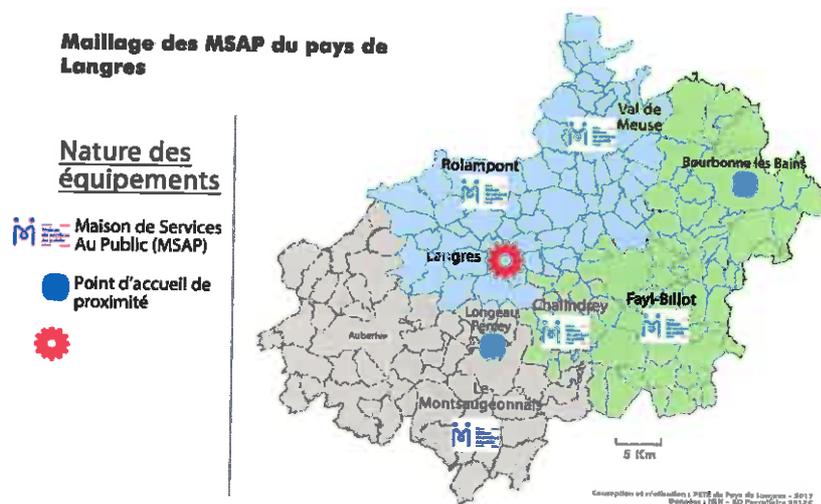
Territoire couvert par l'action : pays de Langres

Durée du projet : 1 an – 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

Contextualisation du besoin et de l'aspiration

Le pays de Langres compte 5 maisons labellisées Maisons de Services Au Public (MSAP) :

- MSAP de Chalindrey, MSAP de Fayl-Billot, MSAP de Rolampont, MSAP de Montigny-le-Roi, MSAP de Prauthoy + le Centre Communal d'Action Sociale de Bourbonne-les-Bains et le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la CC du Grand Langres qui assurent également ce rôle.



A ce jour, le PETR assure la coordination des MSAP. Cela se traduit par l'organisation de réunions entre animatrices (2 à 3 par an) et l'interface avec les services de l'Etat pour les dossiers annuels de demande de subvention de fonctionnement. La coordination est très limitée et n'apporte donc pas de réelle plus-value. Le réseau ne fonctionne pas en tant que tel.

Le PETR souhaite aller plus loin en créant et dynamisant un véritable réseau des MSAP dans le but de rendre l'offre de services plus innovante sur le territoire et adaptée aux besoins des usagers. Pour ce faire il doit disposer d'une ingénierie dédiée.

Pour assurer l'animation du réseau des MSAP à l'échelle du Pays de Langres, le PETR propose que 20 % du temps de l'une des animatrices soit consacré à l'animation du réseau des MSAP du PETR : une des animatrices de la MSAP de Prauthoy assurerait cette mission.

Création emploi

- ⇒ Conforte le poste d'une animatrice MSAP

20% de son temps dédiés à la coordination du réseau des MSAP.

L'agent aura en charge de :

- apporter une dimension innovante au réseau des MSAP et plus largement aux services au public,
- proposer des actions d'animation au sein du réseau des MSAP en lien avec le champ des services au public,
- coopérer et coordonner les différents partenariats auprès des acteurs du champ des services actuels ou futurs tout en représentant la force du réseau,
- promouvoir une image et communication harmonieuse du réseau auprès des différents interlocuteurs,
- réaliser un état des lieux des conventions et des partenariats,
- harmoniser les outils des MSAP (outils de communication, de suivi...),
- faire connaître le réseau des MSAP auprès des acteurs,
- étudier les mutualisations de moyens humains entre les MSAP (remplacement en cas d'absence...) et la mise en place de formations en fonction des besoins des animatrices.

Dimension collective du projet

Il s'agit d'un projet collectif d'animation du réseau des 5 MSAP et de déploiement de l'offre de services au public.

Ce projet est porté à l'échelle du PETR et s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet de territoire 2014-2020. Il vise à développer un réseau, développer de nouveaux partenariats.

Ancrage territorial

Pour mener à bien ce projet, l'animatrice s'appuiera sur les partenaires locaux. Des temps de rencontres individuels et collectifs seront organisés pour faire connaître le réseau et créer du lien entre les structures du champ des services à la population.

Accessibilité

L'objectif est d'améliorer et faciliter l'offre et l'accès aux services publics du territoire. Des usagers seront associés à la démarche afin de recueillir leurs avis et des expérimentations seront réalisées (autour de l'emploi, de la mobilité, des économies d'énergie...).

Nouveauté / rupture par rapport à l'existant

Rendre plus innovant le réseau existant afin de dynamiser l'offre de service rendue au public.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses en HT		recettes	
Frais salariaux (20%)	5 778,00 €	LEADER 64%	5 937,92 €
Frais de déplacements	500,00 €	PETR 36%	3 340,08 €
Communication	3 000,00 €		
TOTAL	9 278,00 €	TOTAL	9 278,00 €

Ce projet pourra être soutenu au titre des fonds LEADER sur 3 années maximum. Une aide dégressive sera appliquée en année N+1 et N+2. Chaque année, le porteur devra justifier d'une évolution de son projet pour élargir au financement européen.

Echanges avec les membres du Comité de programmation

Yves Doucey demande pourquoi une ligne frais de formation n'est pas prévue au budget prévisionnel.

Pour Dominique Camburet, il conviendra d'évaluer la montée en compétences et les actions du réseau.

Avis du comité technique du 14 juin 2017

Vers un réseau innovant des Maisons de Services Au Public en pays de Langres porté par le PETR

COMITE TECHNIQUE DU 14/06/2017

Inscription dans les priorités LEADER

Oui

Fiche action LEADER

Fiche action 4 - Associer le "Mieux vivre ensemble" et lutter contre l'isolement des personnes

Inscription dans les priorités du Projet de territoire

Oui

Marqueur 1 Contextualisation du besoin et de l'aspiration
 Marqueur 2 Dimension collective du projet (hétérogénéité)
 Marqueur 3 Ancrage territorial
 Marqueur 4 Accessibilité
 Marqueur 5 Nouveauté/Rupture par rapport à l'existant

3
2
3
2
1

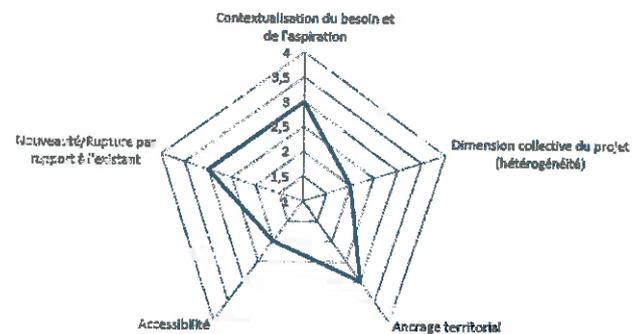
TOTAL Points 13

Points forts

mise en réseau, mutualisation des compétences, moyens, partage d'expérience

Pistes d'amélioration

expliquer davantage les missions liées à la coordination du réseau



Statut du projet

Projet piloté/évalué porteur d'innovation sociale (10 à 15 points)

Avis du Comité technique

sélectionnable avec ajustements

DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 5 JUILLET 2017

Remarques du Comité de programmation :

Lorsque le PETR est maître d'ouvrage, la question du nombre d'acteurs à l'origine du projet peut se poser : le PETR compte-t-il comme un acteur ou trois (les trois EPCI) ? Le Comité technique a fait le choix de compter le PETR comme un acteur.

Décision du Comité de programmation :

⇒ Note de 13/20

⇒ Dossier sélectionnable avec ajustements

Membres votants	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention
14	14	13	0	1

Projection consommation maquette financière suite à la sélection des dossiers présentés

Fiches actions	Sous-mesure LEADER	LEADER	Montant pré programmé (à la sélection du projet)	
		en €	en €	en %
Axe 1		435 000,00 €	29 573,35 €	7%
fiche action 1	19.2	435 000,00 €	29 573,35 €	0%
Axe 2		390 000,00 €	73 056,00 €	19%
Fiche action 2	19.2	210 000,00 €	73 056,00 €	35%
fiche action 3	19.2	180 000,00 €	0,00 €	0%
Axe 3		235 000,00 €	27 340,16 €	12%
Fiche action 4	19.2	235 000,00 €	27 340,16 €	12%
Axe 4 - Coopération	19.3	64 475,00 €	0,00 €	0%
Axe 5 - Animation	19.4	374 825,00 €	0,00 €	0%
TOTAL		1 499 300,00 €	129 969,51 €	9%

3/ Questions diverses

Dominique Thiebaud annonce aux membres du comité de programmation le départ de la chargée de mission LEADER. Elle quittera ses fonctions au PETR fin septembre au plus tard. Les dates pour le prochain comité technique et le comité de programmation seront donc fixées ultérieurement.

Dominique THIEBAUD
Président du GAL
du Pays de Langres